

Burundi : une résolution africaine sème la discorde à l'ONU

@rib News, 28/09/2017 à € Source AFP Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a décidé jeudi d'envoyer au Burundi trois experts, alors que les Occidentaux déclament le renouvellement du mandat de la Commission d'enquête de l'ONU, qui n'a pas été autorisée à se rendre sur place. Une résolution en ce sens a été adoptée par 23 voix pour, 14 contre et 5 abstentions.

Les experts auront "pour mandat de travailler en coopération avec le gouvernement en vue de collecter les informations, déterminer les faits et circonstances" des violations des droits de l'Homme "en vue de les transmettre aux autorités judiciaires du Burundi qui auront la charge d'établir la vérité", a expliqué le représentant de la Tunisie, Walid Doudech, au nom du groupe africain. L'envoi d'une équipe qui serait dépendante du bon vouloir des autorités ne permet pas de penser qu'elle serait en mesure d'apporter une plus-value à la lutte contre l'impunité dans ce pays", a jugé l'ambassadeur de Lettonie, Janis Karklins, au nom de l'UE. "Les garanties d'indépendance et d'impartialité ne sont pas réunies", a-t-il affirmé. L'ambassadeur du Burundi, Renovat Tabu, a en revanche assuré que la situation dans son pays "est normale sur tout le territoire national" et que le gouvernement a réalisé des "progrès remarquables dans la consolidation de l'Etat de droit et dans la lutte contre l'impunité". "Nous sommes profondément déçus que le Conseil ait adopté une résolution faible qui ne reflète pas la gravité de la situation", a déclaré le représentant de l'ONG Human Rights Watch à Genève, John Fisher. Il a toutefois souligné que les trois experts de l'ONU pourraient collaborer avec la Commission d'enquête si son mandat est renouvelé vendredi. Les 47 Etats membres du Conseil débattent en effet à nouveau vendredi du Burundi, les Européens n'ayant pas retiré leur résolution, qui demande le renouvellement de la Commission d'enquête de l'ONU pour une durée d'un an. Cette Commission, créée en septembre 2016 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et qui n'a pas été autorisée à se rendre sur place, a exhorté début septembre la Cour pénale internationale à enquêter de toute urgence sur des crimes contre l'humanité et autres atrocités commis par les autorités au Burundi. Le Burundi ayant notifié sa décision de se retirer de la CPI le 27 octobre 2016 et ce retrait étant effectif un an après, la CPI a jusqu'au 27 octobre pour ouvrir une enquête de son propre chef. Passé cette date, seul le Conseil de sécurité de l'ONU pourra faire appel à l'institution internationale.